



# Obtention de la certification européenne « Ports Propres » pour l'ensemble des ports de plaisance

Code : B.2.1

Maitrise d'ouvrage : CACEM / Ville des Trois Ilets

Comité de pilotage : CACEM- ODE - ADEME - Communes

Contexte et objectif de l'action

Le suivi de la qualité des masses d'eau, réalisé dans le cadre du SDAGE, met en évidence de fortes pressions sur les 2 masses d'eau côtières de la baie de Fort-de-France.

Au vu du nombre de pressions fortes, ces dernières ont été classées en Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat (RNAOE), pour 2021.

Les activités portuaires peuvent être sources de pollutions chimiques (hydrocarbures, métaux lourds en provenance des aires de carénage, d'activités commerciales ou artisanales ou des bateaux en mouillage) mais aussi bactériennes (rejets directs des eaux noires et grises, ruissellement sur zones imperméabilisées) ou physiques (apport de macrodéchets divers). L'amélioration de la qualité des eaux de la baie passe donc notamment par la mise en place d'une meilleure gestion des déchets et des effluents produits par les activités des ports de plaisance, à l'échelle de la baie. L'objectif de cette action est de limiter l'impact des activités liées aux ports de plaisance sur la qualité des eaux.

## Description technique de l'action

L'action consiste, pour l'ensemble des ports de plaisance de la baie, en :

- La réalisation d'une étude-diagnostic « Port Propre » ;
- La définition d'un plan d'actions ;
- La mise en œuvre du plan d'actions.

Les diagnostics porteront sur le bassin portuaire (assainissement des eaux usées, avitaillement, qualité des eaux...), les quais et aires techniques (ruissellement, déchets portuaires, équipements sanitaires, aires de carénage...), l'environnement proche (activités artisanales, commerciales, rejets eaux pluviales...) et la sensibilité du milieu naturel (présence d'usages spécifiques par exemple). L'ensemble des solutions et équipements existants seront recensés. Un programme d'actions spécifiques (aires de carénage, déchetteries portuaires, vidange des effluents des bateaux, assainissement EU et EP...) permettant de supprimer les éventuelles non-conformités sera défini à la suite de ce bilan.

Une fois le plan d'actions pluriannuel réalisé, celui-ci sera mis en œuvre selon un planning prédéfini, jusqu'à l'obtention de la certification.

Communes concernées : Fort-de-France, Trois-îlets

## Sous-actions

- [B.2.1.1 - Certification "Ports Propres" - Port de l'Etang Z'Abricots](#)
- [B.2.1.2 - Certification "Ports Propres" - Port Cohé](#)
- [B.2.1.3 - Certification "Ports Propres" - Marina de la Pointe du Bout](#)

## Avancement de l'action

**Date de début de l'action: 2020**

### Indicateurs:

Diagnostics et plans d'actions

Mise en oeuvre des plans d'actions

**Date d'échéance de l'action : 2025**

Pourcentage d'avancement : 50%

## Éléments financiers

Budget total : 0K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 0K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
--------	---------------	-----------------	--------------

2023	0K € HT	0K € HT	
------	---------	---------	--

2024	0K € HT	0K € HT	
------	---------	---------	--

TOTAL			
-------	--	--	--

## Documents relatifs

PDF

[Etude Environnementale port de plaisance de l'Etang Z'Abricot](#)